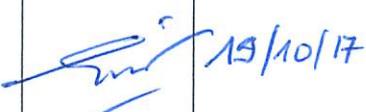
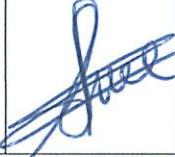


 Direction Générale	INSTRUCTION	M3-INT-03-A
	DETERMINATION DE LA NECESSITE ET DU TYPE D'ETUDE NECESSAIRE POUR UN CHANGEMENT IMPACTANT LA SECURITE	Date d'application Page 1 sur 3

MAITRISE DU DOCUMENT					
Acteurs					Diffusion
Rôle	Fonction	Nom	Visa	Date	
Rédacteur	Groupe de travail	Babour Ali GOMDIGUE		19/10/17	
Vérificateur(s)	DSQE	Bakary TIORO		19/10/2017	Toutes structures de l'ASECNA
Approbateur	DSQD	Salomon Pierre MBELLA MBELLA		19/10/2017	

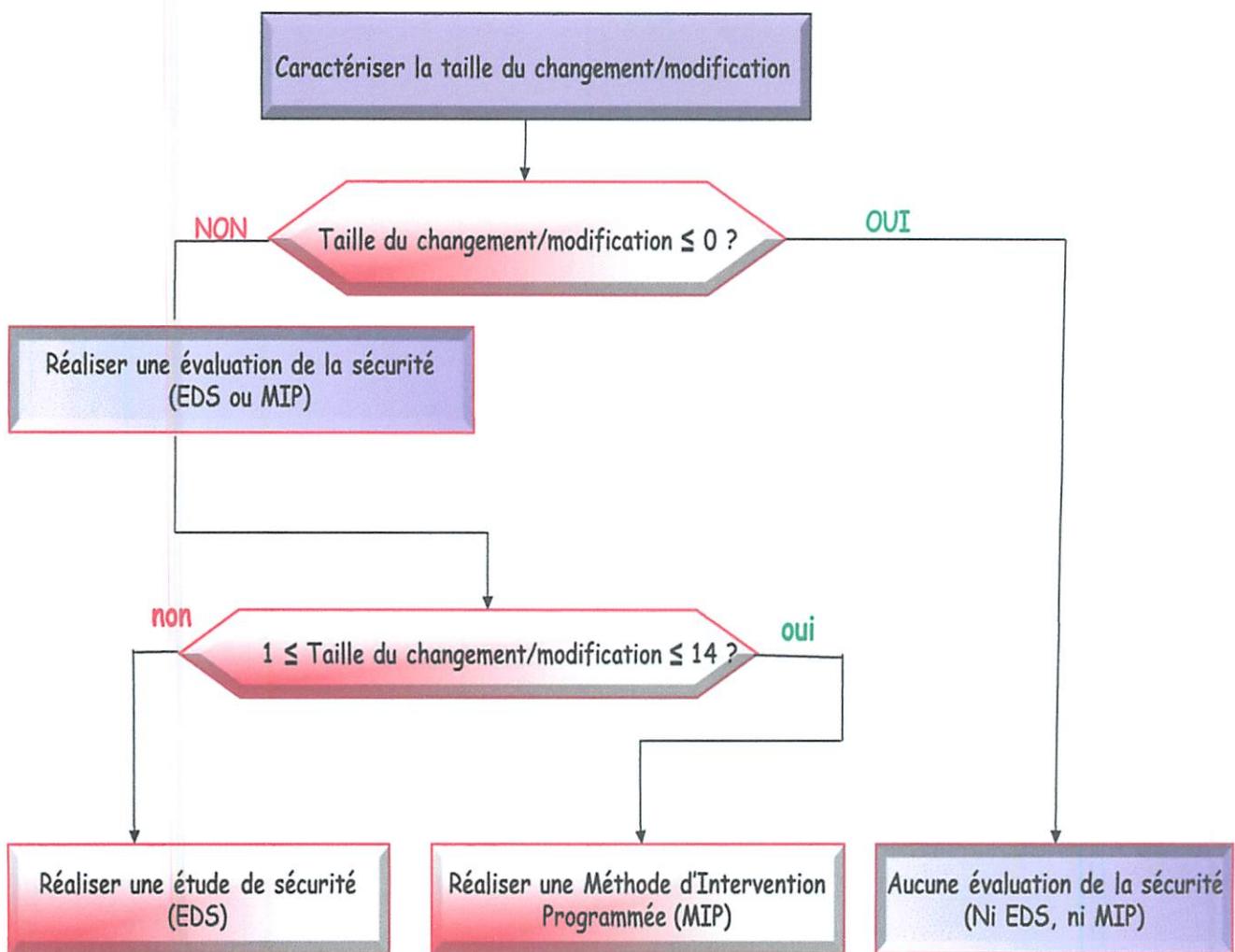
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Justification
A	18/10/2017	Création suite constat d'audits et recommandations CVS

1. Objet de l'instruction

La présente instruction décrit les mécanismes pour l'identification des types d'étude (évaluation de la sécurité) à réaliser pour tout changement ou modification impactant la sécurité.

2. Etapes pour l'identification du type d'étude

Les étapes de l'identification du type d'évaluation de la sécurité sont dans le logigramme ci-dessous :



3. Description détaillée des étapes d'identification du type d'étude

3.1. Etape 1 : Caractériser la taille du changement ou modification

La taille du changement ou modification est appréciée en fonction de ses caractéristiques et des critères comme indiqué dans le tableau ci-après :



Critères de caractérisation de la taille d'un changement ou modification impactant la sécurité

Critères d'appréciation	Poids
1. Contenu du changement 0 = risques liés à la manipulation de mise en œuvre 2 = risques liés au contenu du système	
2. Organismes concernés en interne 0 = jusqu'à 2 organismes 2 = 3 ou 4 organismes 4 = 5 organismes et plus	
3. Organismes concernés en externe (multi sites ou transverses) 0 = jusqu'à 1 organisme 2 = 2 ou 3 organismes 4 = 4 organismes et plus	
4. Ampleur des modifications introduites sur les procédures du système 0 = légère : modifications concernant au plus une procédure 2 = moyenne : modifications concernant 2 ou 3 procédures 4 = importante : modifications concernant 4 procédures et plus	
5. Ampleur des modifications introduites sur les équipements du système 0 = légère : modifications concernant au plus un équipement 2 = moyenne : modifications concernant 2 ou 3 équipements 4 = importante : modifications concernant 4 équipements et plus	
6. Influence sur les méthodes de travail sol 0 = légère : nécessitant une information par simple note de service 2 = moyenne : nécessitant un briefing et/ou une simulation locale 4 = importante : nécessitant des actions de formation lourdes (qualifiantes)	
7. Influence sur les méthodes de travail bord 0 = légère : nécessitant une information par simple note de service/publication 2 = moyenne : nécessitant un briefing et/ou une simulation locale/réunion 4 = importante : nécessitant des actions de formation lourdes (qualifiantes)	
8. Contraintes environnementales 0 = faible : nécessitant une information par simple communiqué 2 = moyen : nécessitant une rencontre de briefing des parties concernées 4 = important : nécessitant un lancement d'une enquête publique	
9. Niveau d'expérience sur un dossier similaire 0 = pas d'expérience locale récente sur un dossier similaire - 2 = 1 à 2 expériences locales récentes sur un dossier similaire - 4 = 3 expériences locales récentes et plus sur un dossier similaire	
Bilan "Taille du changement/modification" = Poids 1 + Poids 2 ++ Poids 9	

Bilan "Taille du changement/modification"	<input type="checkbox"/> NIL <input type="checkbox"/> EDS <input type="checkbox"/> MIP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan ≤ 0 : Pas d'évaluation de la sécurité (NIL : ni EDS, ni MIP) ▪ 1 < Bilan ≤ 14 : Réalisation d'une Méthode d'Intervention Programmée (MIP) ▪ Bilan > 14 : Réalisation d'une Etude de Sécurité (EDS) 	

3.2. Déterminer la nécessité d'une étude

Cas 3.2.1 : Bilan "Taille du changement/modification" ≤ 0

Il n'a pas réalisé d'évaluation de la sécurité : ni étude de sécurité (EDS), ni méthode d'intervention programmée (MIP).

Cas 3.2.2 : Bilan "Taille du changement/modification" > 0

Il sera réalisé une évaluation de la sécurité, soit une étude de sécurité (EDS) soit une méthode d'intervention programmée (MIP), comme décrit au paragraphe 3.3 ci-dessous.

3.3. Déterminer le type d'évaluation de la sécurité

Cas 3.3.1 : $1 \leq \text{Bilan "Taille du changement/modification"} \leq 14$

Il sera réalisé une méthode d'intervention programmé (MIP).

Si, au cours du déroulement de la MIP, des dangers de gravité majeure sont identifiés, alors il sera réalisé une étude de sécurité.

Cas 3.3.1 : $\text{Bilan "Taille du changement/modification"} > 14$

Il sera réalisé une étude de sécurité.